

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/05/2017

Dossier complet le :

11/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005161

### 1. Intitulé du projet

RD612 - DESSERTE DE MIREVAL - AMENAGEMENTS DE SECURITE DU PR 8.50 AU PR 11.70

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

KLEBER MESQUIDA, PRESIDENT

RCS / SIRET

223400011

Forme juridique

ETABLISSEMENT PUBL ADMINISTRATIF

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 6. Infrastructures routières. Sous rubrique a	Aménagement sur place de la RD612 comprenant l'aménagement d'un carrefour giratoire et de chemins de rétablissement pour un total de 2,7 km

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend le réaménagement sur place de la section de la RD612 au droit de Mireval entre les PR 8.50 et 11.70 en intégrant la desserte du hameau de la Baussas et l'accès à Mireval par l'aménagement d'un carrefour giratoire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs de l'opération s'inscrivent dans la lignée des engagements du Département.

Ils permettent ainsi de :

- Assurer la sécurité, la fluidité du trafic et de bonnes conditions de visibilité,
- Renforcer la lisibilité de l'itinéraire,
- Améliorer le niveau de service sur l'itinéraire,
- Desservir dans de bonnes conditions de sécurité le hameau de la Baussas et le village de Mireval,
- Minimiser les emprises sur les propriétés riveraines aux abords du giratoire en optimisant les plate-formes existantes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront réalisés en une tranche nécessitant plusieurs phases :

Le carrefour giratoire et ses voies d'accès (Mireval/Baussas, Bel Air...) seront réalisés hors circulation permettant de conserver le fonctionnement actuel pendant cette phase travaux..

Les travaux de requalification de la RD612 sont des travaux de surface qui nécessiteront des phasages particuliers en utilisant les ouvrages déjà réalisés (giratoire, voies d'accès aux hameaux, aménagements paysagers...).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement consiste à requalifier la plate-forme existante et à regrouper l'ensemble des accès sur un carrefour giratoire permettant de desservir les différents hameaux et le village de Mireval.

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra d'améliorer le niveau de service sur l'itinéraire concerné, d'assurer la desserte du hameau de la Baussas dans de bonnes conditions de sécurité et d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier dans de bonnes conditions de visibilité.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet devrait être soumis à une procédure de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de voie réaménagées sur place ou créées	2 700 mètres
Diamètre extérieur du carrefour giratoire aménagé	23,50 mètres
Emprise totale de l'opération	28 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD612 Commune de Mireval (34)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. E \_°3\_ '48"248 Lat. N \_°43'30"765

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. E \_°3\_ '48"248 Lat. N \_°43'30"765

Point d'arrivée :

Long. E \_°3\_ '48"523 Lat. N \_°43'31"109

Communes traversées :

Commune de Mireval

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Hérault pour les infrastructures routières de transport terrestres nationales approuvé le 29 juin 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de l'étang de Thau approuvé le 25 janvier 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en limite sud du périmètre de protection rapprochée des forages de Gros Karland et Petit Karland
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 700 m au nord de la ZSC "Etangs palavasiens" à 700 m au nord de la ZPS "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol" à 4,8 km au nord de la ZPS "Cote languedocienne" à 4,7 km à l'est de la ZPS "Plaine de Fabrègues - Pousson"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 700 m du site classé de l' "Etang et bois des Arésquiers" à 750 m du site classé du "Massif de la Gardiole"

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais représentent 5000 m3 environ tandis que les déblais représentent 9000 m3. L'excédent est évalué à environ 3000 m3 qui seront évacués vers les centres agréés par l'entreprise attributaire du marché de travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en très grande partie sur des emprises routières pré-existantes et très ponctuellement sur des terrains occupés par des friches post-agricoles ne présentant pas d'enjeu écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du carrefour giratoire entraîne la consommation de 4200 m <sup>2</sup> de terrains agricoles, 10 500 m <sup>2</sup> d'espaces naturels et 9 300 m <sup>2</sup> de friches post-agricoles soit un total de 24 000 m <sup>2</sup> . Il convient de souligner que de nombreuses surfaces actuellement revêtues seront soient requalifiées soit scarifiées.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des zones inondables identifiées dans le PPRi Etang de Thau au droit du ruisseau de Fon Sorbière. Le projet devrait nécessiter le prolongement vers l'aval de l'ouvrage hydraulique existant sans modification de la section.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Si le projet borde le PPR des forages de gros Karland et petit Karland, il n'a pas vocation à augmenter le trafic routier sur ce secteur, l'opération vise même à sécuriser ce tronçon de la RD612 au droit du centre urbain de Mireval. Le projet intègre notamment la mise en place d'un nouveau réseau d'assainissement pluvial ainsi que des dispositifs de rétention compensatoire permettant de diminuer significativement le flux de pollution rejeté vers le milieu récepteur. Ce point représente une réelle amélioration sanitaire par rapport à la situation actuelle.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet constitue le réaménagement sur place d'un axe routier pré-existant. Il n'engendrera pas de nouveaux déplacements et/ou trafics mais continuera à supporter la circulation routière préexistante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sonore préexistant lié à la circulation routière ne subira aucune augmentation dans la mesure où aucune augmentation de trafic ne sera générée par la mise en oeuvre du projet. Par ailleurs, la mise en place d'un carrefour giratoire entraînera une réduction de la vitesse réglementaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air préexistants liés à la circulation routière ne subiront aucune augmentation dans la mesure où aucune augmentation de trafic ne sera générée par la mise en oeuvre du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eau de ruissellement pluvial rejetées dans le bassin de rétention puis dans le réseau communal existant</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit la plantation d'arbres d'alignement le long de la RD612 nouvellement aménagée.

Il prévoit également la mise en place d'un bassin de rétention-décantation visant à traiter les eaux de ruissellement en provenance de la plate-forme routière et à réguler leur rejet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

En effet, le diagnostic sommaire réalisé dans le cadre de cet examen au cas par cas n'a mis en évidence aucun enjeu et aucune sensibilité particulière ; le secteur à l'étude se situant en dehors de toute zone d'inventaire et/ou de protection.

De plus, aucun effet notable n'est pressenti sur les thématiques naturelles, humaines et paysagères habituellement traitées dans le cadre des études d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le, 12 mai 2017

Signature

**MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT**

Bureau d'études en environnement

SARL au capital de 10 000 €

263, avenue de St ANTOINE - 13015 MARSEILLE

Tel : 04 91 09 38 68 - Fax : 04 91 53 13 86

SIRET : 499 983 427 00018 -- APE 7112 B - dessus

